

Mémo pratique du Club Nature 2011-2012

1. Conditions d'accès :

Depuis 2009, le CPIE Nancy-Champenoux coordonne et anime une activité périscolaire un mercredi récréatif sous la forme d'un Club Nature, intitulé « Les petits chercheurs du Grand Couronné » à destination des enfants âgés de **7 à 12 ans**.

A ce titre, le Club Nature est déclaré Accueil Collectif de Mineurs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 54 et respecte la réglementation en vigueur concernant les ACM (normes d'encadrement, projet pédagogique, rythme de l'enfant, ...).

Membre d'un réseau national, l'UNCPIE, le CPIE Nancy-Champenoux respecte également les valeurs et projets transmis par le label CPIE (humanisme, respect de la connaissance scientifique, promotion de la citoyenneté et des démarches participatives).

Cette activité est ouverte aux enfants originaires du Grand Couronné et d'autres territoires (Grand Nancy, Seille et Mauchère...)



Les activités proposées dans ce cadre regroupent des actions d'éducation à l'environnement très diverses : découverte naturaliste, activités de pleine nature, découverte sensorielle, expérimentation, arts plastiques, aménagements d'espaces, ...



L'objectif principal du Club Nature est de faire découvrir aux enfants la richesse et la diversité des milieux naturels qu'ils côtoient tous les jours. Les enfants sont sensibilisés à la fragilité de leur environnement et apprennent à le respecter et à le protéger par des gestes simples. Le Club Nature participe aussi à l'atteinte d'objectifs de vie en collectivité et au développement d'une certaine autonomie.

2. Projet « Club Nature » de septembre 2011 à juin 2012 :

Pour cette nouvelle session du Club Nature, les animateurs du CPIE invitent les enfants à la découverte de « la nature aux 4 saisons ». L'année s'articulera en plusieurs épisodes :

Octobre-novembre : « à la recherche des trésors de l'automne »,

Novembre-décembre-janvier : « comment se préparer à l'hiver ».

Février –mars avril : « le réveil du printemps »

Mai-juin : « le printemps en folie »



3. Déroulement des activités –Horaires :

Les activités du Club Nature auront lieu **deux mercredis par mois** se dérouleront le mercredi après midi **de 13h30 à 17h30** à Champenoux au CPIE ou sur différents sites valorisés sur le Territoire du Grand Couronné (mare, forêt, arboretum d'Amance...).

Les rendez vous du Club Nature (accueil et retour des parents) seront en général, fixés au CPIE à Champenoux ou à l'Arboretum d'Amance. Un email sera envoyé à chaque famille au plus tard le vendredi soir précédent la séance afin de préciser le lieu et l'heure de rendez-vous, les activités développées avec les enfants, l'équipement adapté...

Pour 2011-2012, le Club Nature se déroulera le :

Mercredi 18 janvier et 25 janvier

Mercredi 08 février et 29 février

Mercredi 14 mars et 21 mars

Mercredi 25 avril

Mercredi 16 mai et 23 mai

Mercredi 13 juin et 20 juin

*NB : les dates ne sont pas fixes et peuvent être modifiées en cours d'années,
en cas d'organisation d'une sortie exceptionnelle, un mercredi peut être remplacé par un samedi.*

4. Inscriptions :



Les enfants intéressés pourront participer au Club Nature, dès lors que leur inscription sera complète auprès du CPIE Nancy-Champenoux.

Le dossier d'inscription comprend une fiche de renseignements, une fiche sanitaire et un bulletin d'adhésion au CPIE Nancy-Champenoux pour l'année civile en cours ainsi qu'une copie signée par les parents du présent règlement.

La fiche sanitaire de liaison sera remplie par les parents avant la première inscription au centre. Les vaccinations devront être à jour, sous peine de refus d'inscription.

5. Tarifs :

Pour la rentrée 2011-2012, les inscriptions se feront par trimestre, de septembre à décembre 2011 (8 séances), de janvier à mars 2012 (6 séances) et d'avril à juin 2012 (5 séances).

En accord avec nos partenaires, les tarifs par séance du Club Nature seront modulés en fonction des revenus annuels des familles et du régime d'allocations.

Tarifs appliqués pour l'année 2011-2012

Les tarifs comprennent l'encadrement et les goûters.

Merci de vous munir d'une attestation de droit (CAF, MSA ou autres régimes) au moment de l'inscription.

En l'absence de justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué.

L'adhésion annuelle au CPIE est obligatoire

(15€/famille) et vous permet de participer gratuitement à l'ensemble des sorties et conférences proposées par le CPIE.

Les règlements devront être adressés au CPIE par chèque, espèces ou chèques vacances en début de trimestre.

Familles du régime général CAF		Familles d'autres régimes (MSA, EDF, SNCF, ...)	
QF ≤ 800€/mois	QF ≥ 800€/mois	QF ≤ 800€/mois	QF ≥ 800€/mois
40€/trimestre/enfant	52€/trimestre/enfant	52€/trimestre/enfant	56€/trimestre/enfant

6. Equipement des enfants :

Les activités proposées se dérouleront pour la plupart, en extérieur, il est conseillé de prévoir un équipement adapté à l'âge de l'enfant et à la météo du jour. En cas de replis, les enfants seront accueillis au bâtiment du CPIE, ou autre salle mise à disposition pour une sortie délocalisée sur le Grand Couronné

En automne : tenue pratique, dynamique et sportive, chaussures fermées ou de marche, chapeau (si besoin) et kway (si besoin).

En hiver, les animateurs privilégieront des temps courts en extérieur et favoriseront les observations ou expériences dans le bâtiment du CPIE ;

Pour le confort des enfants, prévoir :

- 1 petit sac à dos contenant une petite bouteille d'eau, mouchoirs, livres à présenter aux autres enfants, découvertes natures...
- 1 tenue de rechange complète (sous-vêtement et chaussures compris) contenu dans un sac plastique au nom et prénom de l'enfant à laisser au bâtiment du CPIE ;

Tous les objets ou bijoux de valeurs, jeux électroniques (type DS) devront être conservés à la maison. Toutefois jumelles, appareils photos, livres... pourront être utilisés tout au long des mercredis (le CPIE décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol).

7. Remboursement et Absence :

Pour faciliter l'organisation des après-midi (préparation des animateurs, matériel à disposition, achats des goûters), les absences des enfants devront être signalés au CPIE soit par email soit par téléphone au plus tard le mercredi à 10h00 pour le mercredi après midi. Aucun remboursement ne sera adressé en cas d'absence ou d'abandon de l'activité sauf en cas de présentation d'un justificatif médicale (allergie, fracture, ...) ou lors d'un changement de situation familiale (divorce, séparation, changement d'adresse, contraintes de garde...).

L'équipe permanente du CPIE

Champenoux, le
Signature des Parents